

VOTRE SANTÉ,  
NOTRE ENGAGEMENT :

UNE MÉDECINE  
GÉRIATRIQUE À  
L'ÉCOUTE



05 55 51 60 00



Centre Hospitalier de Guéret  
34 avenue de la sénatorerie  
23 000 Guéret



[direction@ch-gueret.fr](mailto:direction@ch-gueret.fr)



**MÉDECINE  
GÉRIATRIQUE**





## LE SERVICE

Situé au 5ème étage du Centre Hospitalier de Guéret, le service de Médecine gériatrique dispose de 15 lits. Il accueille des personnes âgées de plus de 75 ans présentant une ou plusieurs pathologies aiguës ou chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique ou psychologique nécessitant une prise en charge pluridisciplinaire.

## LES MISSIONS

- Procéder à une évaluation globale et individualisée du patient gériatrique à la fois médicale, psychologique et sociale.
- Etablir les diagnostics et pratiquer les soins.
- Traiter les pathologies dominantes et les pathologies associées déséquilibrées.
- Envisager avec le patient et son entourage, les conditions de vie ultérieures et contribuer à leur organisation.

## L'EQUIPE

Une équipe pluridisciplinaire garantit un accueil personnalisé et veille à assurer une prise en soins optimale du patient jusqu'à sa sortie en respectant sa volonté, son bien-être et son autonomie.

L'équipe est constituée de médecins gériatres, d'infirmiers, d'aides-soignants, de kinésithérapeutes, d'assistants sociaux, d'un diététicien et d'un ergothérapeute disposant d'un savoir-faire gériatrique permettant une prise en charge adaptée et individualisée de la personne âgée hospitalisée.

- Chef de Pôle : Docteur Boukhobza
- Médecin gériatre : Docteur Dib
- Cadre supérieur de santé : Mme Mativaux
- Cadre de Santé : Mme Chavenaud

Les visites sont recommandées de 13h30 à 17h30.

Le Gériatre reçoit un référent de la famille du patient sur rendez-vous uniquement.

## L'ADMISSION

La prise en charge dans le service de Médecine gériatrique fait suite à :

- une admission aux Urgences du Centre Hospitalier de Guéret après avis du médecin gériatre.
- un changement de service après validation du médecin gériatre.
- une consultation externe de gériatrie
- une admission dans le cadre de la cellule Ville-Hôpital après validation du médecin gériatre.
- une admission directe dans le service sur demande du médecin traitant ou au médecin coordonnateur de l'EHPAD après accord du médecin gériatre.

## LA SORTIE

- Organiser le devenir de la personne âgée hospitalisée en Médecine gériatrique représente l'une des priorités de l'équipe pluridisciplinaire avec l'objectif de limiter les durées d'hospitalisation et de lutter ainsi contre la dépendance de la personne âgée.
- Proposer un mode de sortie compatible avec le projet de vie et l'état clinique de la personne âgée constitue l'une des principales préoccupations de l'équipe en concertation avec le patient et sa famille

Ainsi, le patient peut bénéficier :

- d'un retour à domicile avec la mise en place d'un dispositif d'aide à domicile via les professionnels de santé libéraux et / ou des associations.
- d'une admission en SSR, UCC, USLD, Soins palliatifs ou EHPAD.